

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 29 Octobre 2020

Date d'affichage 29 Octobre 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 22 (+ 7 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20201106-DEL_20_11_04_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2020

Affichage : 06/11/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le QUATRE NOVEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Cécile KNITTEL.

Etaient présents : Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, M. Dominique MORANCE.

Excusés : M. Didier REVEAU (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Françoise PELLODI (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Gérard GUESNE).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) POUR L'ANNEE 2020/2021

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du maire.

RAPELLE que dans le cadre du développement de la licence Gestion des Ressources Humaines dispensée au sein de l'antenne CNAM de La Ferté-Bernard, il est nécessaire de renouveler la convention de partenariat entre le CNAM et la commune, pour l'année 2020/2021.

Il précise que le montant de la subvention, pour cette période, s'élève à 17 000 Euros et que les modalités de versement sont les suivantes :

- 5 500 Euros à la signature de la convention,
- 11 500 Euros en Février 2021.

Après en avoir délibéré,

PREND CONNAISSANCE du rapport d'activités 2019/2020 du Centre National des Arts et Métiers des Pays de la Loire.

DÉCIDE d'allouer une subvention de 17 000 Euros pour l'année 2020/2021 au CNAM afin de poursuivre ses actions sur notre territoire et adapter l'offre de formation aux besoins.

AUTORISE monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer la convention de partenariat avec le CNAM des Pays de La Loire pour l'année 2020/2021,

AUTORISE monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à procéder au règlement de la subvention au CNAM d'un montant de 17 000 Euros, comme suit :

- 5 500 Euros à la signature de la convention,
- 11 500 Euros en Février 2021.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU